

Parc national de Port Cros

Orientation 4.2 Développer une écomobilité terrestre et maritime performante et attractive valorisant les richesses du territoire et prenant en compte les usages et la saisonnalité

A partir de la réalisation d'un schéma d'écomobilité terrestre et maritime, la charte ambitionne la mise en place d'une offre de déplacements performante et attractive sur le parc national de Port-Cros, à partir d'axes structurants de transports collectifs, de modes doux et de services associés.

[...]

6 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres p
<p>4.2.1 Réaliser, avec les partenaires compétents, un schéma d'écomobilité terrestre et maritime sur l'ensemble du territoire du parc national, en lien avec les politiques de déplacements des pôles urbains de Toulon et du golfe de Saint-Tropez.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination de la démarche • Mise en place d'un comité de pilotage • Participation aux diagnostics et à la définition des solutions à mettre en oeuvre dans le cadre des déplacements en lien avec les coeurs de parc • Participation aux politiques de déplacements portés par les différents acteurs • Appui technique aux porteurs de projets • Soutien à l'expérimentation de projets en matière d'écomobilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux démarches • Participation aux diagnostics et à la définition des solutions à mettre en oeuvre • Traduction dans les documents de planification • Mise à disposition d'équipements et de services (bornes de recharge électrique, places de stationnement réservées, transport scolaire, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> • AOTU, Intercommunalités Syndicats mixtes de SCoT • CG83, CR PACA • AU[dat] • ADEME, CCIV • OT, professionnels tourisme et des loisirs • DREAL, DDTM • Gestionnaire des p PTP, Compagnies maritimes, RFF, aéro de Hyères-Toulon,

Parc national de Port Cros

PREMAR, défense,

Parc national de Port Cros

<p>4.2.2 Mettre en place un nouveau système de déplacements et de services associés sur la presqu'île de Giens, pour accéder aux différents sites de la presqu'île et pour améliorer la qualité de l'accès à l'île de Porquerolles.</p> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - diminuer le trafic routier par le recul des parcs de stationnement en amont de la presqu'île ; - de développer une mobilité douce et un système de navettes. <p>L'ajustement de la fréquence des rotations à partir de la Tour Fondue et la réservation obligatoire pendant les pics de fréquentation devront accompagner la mise en place de ce nouveau système de déplacements (cf mesure 1.III.2).</p> <p>Par ailleurs, une réflexion devra être menée pour organiser d'autres moyens d'accès à l'île de Porquerolles à partir de parking relais et éventuellement d'autres ports sur le territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la démarche • Participation aux diagnostics et à la définition des solutions à mettre en oeuvre, notamment dans le cadre des déplacements en lien avec les coeurs de parc 	<ul style="list-style-type: none"> • Pilotage de la démarche <p>OGS (Opération Grand Site) par la commune d'Hyères</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traduction dans les documents de planification • Maître d'ouvrage pour certains aménagements 	<ul style="list-style-type: none"> • AOTU, Intercommunalités, Syndicats mixtes de ScoT • CG83, CR PACA • CCIV, usagers du tourisme • Gestionnaire des compagnies maritimes • DREAL, DDTM • CELRL • SNCF, RFF, aéroport Hyères-Toulon
<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>	<p>[...]</p>
<p>4.2.4 Développer et structurer le réseau pédestre et cyclable pour favoriser la découverte des richesses du territoire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Coordination de la démarche • Mise en place d'un groupe de travail issu du comité de pilotage pour le schéma d'écomobilité 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à la démarche • Diagnostics, définition des 	<ul style="list-style-type: none"> • AOTU, Intercommunalités, Syndicats mixtes d

Parc national de Port Cros

	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux diagnostics et à la définition des solutions à mettre en oeuvre pour mettre en réseau et promouvoir les patrimoines • Accompagnement des porteurs de projets 	<p>solutions traduction dans les documents de planification</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion des informations 	<p>SCoT</p> <ul style="list-style-type: none"> • CG83 • OT/ADT • CCIV, CMA, CAV • Gestionnaire des professionnels du tourisme et des loisirs • Usagers, CELRL
<p>4.2.5 Développer l'offre de transports collectifs terrestres et maritimes propres.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux diagnostics et à la définition des solutions à mettre en oeuvre pour mettre en réseau et promouvoir les patrimoines et dans le cadre des déplacements en lien avec les coeurs de Parc 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation aux diagnostics et à la définition des solutions 	<ul style="list-style-type: none"> • AOTU, Intercommunalités • Syndicats mixtes d'Intercommunalités • SCoT • CG83, OT/ADT • PREMAR, gestionnaire des ports • ADEME
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4972

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 12:10